

CONSEIL MUNICIPAL D'AMILLY DU 06 NOVEMBRE 2019

COMPTE-RENDU

Le Conseil Municipal d'Amilly s'est réuni le 06 Novembre 2019 à 20 heures.

Etaients présents : M. DUPATY, Maire, assurant la Présidence,
M. HAGHEBAERT, M. ABRAHAM, Mme CARNEZAT, M. LAVIER, Mme
BEDU (à compter du point III), M. SZEWCZYK, Mme DERIEUX, M. PECHER
Adjoints au Maire,
MM. HEBERT, HAUTELIN, Mme DESMONS, MM. MONCHIERI, FOURNEL,
Mmes COLIN, GUET, CARRIAU, BONNARD, M. LECLOU, Mme SIMON,
MM. PATRIGEON, BOUQUET, Mme PEYRIDIEU, M. ROLLION, Mme
CALMETTES, MM. GABORET, LOUIS, Mme FARNAULT
Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme FEVRIER pouvoir à M. BOUQUET
Mme DEDENON pouvoir à Mme COLIN
M. RAISONNIER pouvoir à M. ABRAHAM

Absents : M. MARCHETTI
Mme BLONDEL

Madame PEYRIDIEU est élue Secrétaire de Séance.

I INSTALLATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLERE MUNICIPALE ET MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE COMMISSIONS MUNICIPALES ET DE LA REPRESENTATION DE LA COMMUNE A UN ORGANISME EXTERIEUR

Suite à la démission de Madame DELPHINE Stéphanie de ses fonctions de Conseillère Municipale, Madame FARNAULT Sylvie est installée officiellement en qualité de Conseillère Municipale.

Madame FARNAULT est désignée membre des Commissions Municipales suivantes, en remplacement de Madame DELPHINE :

- Commission des Finances
- Commission Affaires sociales / Petite enfance
- Commission consultative des services publics locaux.

Madame FARNAULT est également désignée en qualité de représentante suppléante de la Commune au Conseil d'Administration du Collège Robert Schuman.
(Adopté à l'Unanimité)

II LE PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25/09/2019 est approuvé à l'Unanimité.

III FINANCES

1°) Rapport et débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2020

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et au Règlement intérieur du Conseil Municipal, un débat s'est déroulé au vu du Rapport sur les orientations budgétaires 2020.

Monsieur HAGHEBAERT, Adjoint aux Finances, présente les grandes orientations du budget 2020 qui sera marqué par :

- le non recours à l'emprunt,
- le maintien du taux des taxes locales, à savoir : 20,50 % pour la taxe d'habitation; 30,34% pour la taxe sur le foncier bâti et 73,72 % pour la taxe sur le foncier non bâti,
- la maîtrise des dépenses de fonctionnement,
- une section d'investissement comprenant notamment des travaux neufs de voirie, de défense incendie et d'éclairage public, ainsi que la poursuite des opérations commencées ou programmées : la réhabilitation de la Mairie, la réhabilitation du site du Clos-Vinot élémentaire et la construction d'un accueil périscolaire, l'extension de l'école maternelle de Saint-Firmin, la réhabilitation du Petit Chesnoy à la Pailleterie...

A l'Unanimité, le Conseil Municipal a pris acte de la tenue du débat sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2020.

2°) Sur proposition de Madame la Comptable publique, est approuvée l'admission en non valeur de produits irrécouvrables pour un montant total de 3.249,23 €, ainsi que l'admission en créance éteinte de produits irrécouvrables pour un montant de 440,76 €, concernant les exercices 2011 à 2018 (Adopté à l'Unanimité)

IV ACTIVITES ET SERVICES MUNICIPAUX

Résumés ci-dessous, les quotients et les tarifs des activités et services municipaux sont approuvés à l'UNANIMITE et peuvent être consultés, dans leur intégralité, en Mairie.

1°) Secteur de l'Education / Enfance - Quotients familiaux et tarifs 2020

Quotients familiaux

Les 6 tranches de revenus formant les quotients familiaux (lesquels servent à moduler les tarifs de certaines activités en fonction du niveau de revenus des familles) sont maintenues pour 2020 et appliquées aux tarifs de la restauration scolaire, des accueils périscolaires et des accueils de loisirs extrascolaires durant les vacances.

Activités soumises au quotient familial :

Restauration scolaire

Maintien des tarifs 2019 pour l'année 2020.

Accueils périscolaires matin / soir et Accueil de loisirs du mercredi et des vacances scolaires

Augmentation de l'ensemble des tarifs d'environ 1 % pour l'année 2020.

Activités non soumises au quotient familial :

Transports scolaires

Augmentation, pour 2020, du tarif d'inscription annuel aux transports scolaires de 1%, soit 20,20 € par enfant.

Etudes surveillées

Augmentation d'environ 1 % des tarifs pour 2020 : 3,15 € pour une séance et 5,15 € pour deux séances par semaine.

Classes à thèmes proposées aux élèves en élémentaire

Le montant de la participation demandée aux familles est porté, pour 2020, à 38,10 € par semaine (transport et repas compris) et à 29,10 € par semaine pour les enfants allergiques fournissant leurs repas (soit environ + 1 %)

Restauration municipale adulte

Maintien des tarifs 2019 pour l'année 2020.

2°) Secteur culturel : tarifs 2020Ecole municipale de musique et école municipale d'art

- augmentation des tarifs, pour 2020, d'environ 1 %,
- et maintien de la dégressivité des tarifs pour les familles ayant plusieurs enfants fréquentant la même école de pratique artistique.

Ecole d'art

Ateliers « modèle vivant » pour adolescents et adultes : augmentation des tarifs d'environ 1 % pour 2020, soit :

- atelier d'une durée de 3 heures : 13,40 € pour les élèves de l'école d'art et 15,05 € pour les extérieurs
- atelier d'une durée de 2 heures : 8,95 € pour les élèves de l'école d'art et 10,05 € pour les extérieurs

Bourse aux livres et disques d'occasion

Il est décidé pour 2020 :

- de fixer les tarifs des emplacements comme suit : 4,20 € pour les exposants vendant moins de 200 documents et 8,40 € pour les exposants vendant plus de 200 documents,
- de renouveler la gratuité pour les enfants qui vendent uniquement des documents jeunesse.

3°) Secteur Jumelages – Tarifs 2020Cours de conversation

Augmentation d'environ 1 % des tarifs des cours de conversation (espagnol, italien) pour 2020, soit des participations trimestrielles fixées comme suit :

- cours d'1h : 18,80 € pour les Amillois et 23,30 € pour les hors Commune,
- cours d'1h15 : 23,30 € pour les Amillois et 29,30 € pour les hors Commune.

Participations aux frais de transport

Les participations aux frais de transport pour les échanges organisés dans le cadre des jumelages sont augmentés d'environ 1 % pour 2020, soit :

- 36,80 € pour un déplacement en car,
- 58,60 € pour un déplacement en train,
- 116,80 € pour un déplacement en avion, étant précisé que dans le cas où le coût du voyage (incluant le prix du billet, des taxes et des dépenses occasionnées pour rejoindre l'aéroport) serait inférieur à 116,80 €, la participation demandée serait plafonnée à ce coût.

4°) **Secteur sportif**

Tarifs de la piscine municipale

Augmentation de la plupart des tarifs de la piscine municipale et de ses activités d'environ 1 % pour 2020, les tarifs enfants et étudiants (entrées, abonnement), les tarifs d'entrées avec carte semestrielle ainsi que les cartes pour Comités d'entreprises étant maintenus.

5°) **Cimetières communaux - Tarifs 2020**

Augmentation des tarifs des concessions et taxes funéraires d'environ 1 %.

6°) **Espace Jean Vilar : locations et prestations techniques pour 2021**

- augmentation d'environ 1 % des tarifs de location de salles et maintien du montant des cautions,
- augmentation du tarif horaire par technicien de 24 € à 25 € (avec un minimum de 2 heures facturées)
- augmentation du forfait de prise en charge du matériel technique de 100 € à 105 € par type de matériel, auquel différentes options peuvent être ajoutées
- maintien du barème dégressif pour une location sur plusieurs jours consécutifs,
- reconduction du montant des cautions pour le matériel prêté.

7°) **Rémunération des agents recenseurs**

Les montants de rémunération sont fixés comme suit pour 2020 et 2021 (augmentation d'environ 2%) :

- imprimés collectés sur papier et par Internet : 1,35 € pour les bulletins individuels et 0,95 € pour les feuilles de logement, les fiches de logement non enquêté et les dossiers d'adresse collective,
- 24,50 € pour les séances de formation, carnets de tournées, tournées de reconnaissance et 67,50 € de forfait de déplacement.

V INTERCOMMUNALITE

Par application de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d'activités 2018 de la Communauté d'Agglomération Montargoise Et rives du Loing est présenté aux membres du Conseil Municipal pour information.

VI RAPPORTS 2018 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS

(pour information)

Conformément aux dispositions de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente les rapports 2018 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement, ainsi que du service de collecte et traitement des ordures ménagères.

VII REHABILITATION DE LA MAIRIE PROTOCOLAIRE

Le Conseil Municipal approuve l'opération de réhabilitation de la Mairie protocolaire où sont célébrés notamment les mariages, pour un coût prévisionnel de travaux estimé à 1.200.000 € HT au stade de l'Avant Projet Définitif (valeur octobre 2019 et hors fondations spéciales). Des aides financières seront sollicitées auprès du Département et de la Région.
(Adopté à l'Unanimité).

VIII AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

1°) Dans le cadre de la préservation de l'espace naturel de la Vallée du Loing, est approuvée l'acquisition des parcelles suivantes :

- BL n°169, n°199, n°200, n°204 et n°295 d'une superficie totale de 10.865 m², situées aux lieudits « Le Chantier » et « Les Prés de Saint-Firmin », pour un montant de 5.975,75 € net vendeur ;
- CK n°306 de 2.500 m² située au lieudit « La Chise » pour un montant de 1.375 € net vendeur.

Une subvention sera sollicitée auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour financer cette acquisition au titre de la protection des zones humides
(Adopté à l'Unanimité)

2°) Il est décidé de fixer le montant de la redevance mensuelle à 500 € pour l'occupation du rez-de-chaussée et de la salle à l'étage du local situé au 132 rue Albert Frappin et situé dans le domaine public de la Commune.
(Adopté à l'Unanimité).

3°) Est approuvée la conclusion d'une convention de groupement de commandes avec les Communes de Corbeilles-en-Gâtinais et de Dordives, pour la réalisation d'un diagnostic des équipements d'éclairage public en vue de la rénovation et de l'amélioration de ces installations
(Adopté à l'Unanimité).

IX CULTURE

1°) Une convention de partenariat éducatif sera conclue avec le Collège Paul Eluard de Châlette-sur-Loing pour l'accueil, sur le site du Centre d'Art contemporain des Tanneries, des jeunes de la classe relais (24 séances de 2 heures d'enseignement artistique sont programmées). Cette convention sera valable jusqu'au 03 juillet 2020 et reconductible après évaluation des actions menées.
(Adopté à l'Unanimité)

2°) Une nouvelle convention de partenariat entre l'école de musique d'Amilly et le conservatoire de Montargis sera conclue afin de préciser les modalités de mise en place et de fonctionnement des actions communes.
(Adopté à l'Unanimité)

X SPORTS

Le Conseil Municipal approuve, dans le cadre des contrats d'objectifs 2019 par disciplines sportives, la répartition d'un montant de subvention de 14.900 € entre :

- 16 sections des J3 Sports : 1.800 € à la section judo, 1.500 € aux sections athlétisme et football, 1.100 € à la section gymnastique, 1.000 € aux sections tir à l'arc, pétanque et au Comité Directeur, 950 € à la section tennis de table, 800 € à la section triathlon, 650 € à la section karaté, 500 € aux sections tir et aikido, 300 € à la section tennis, 250 € à la section hand-ball, 200 € aux sections basket et randonnée ;
- et 3 associations sportives amilloises : 1.000 € à Echiquier du Gâtinais, 400 € à Amilly Bowling Club et 250 € à l'AS Collège Robert Schuman.

L'attribution de ces subventions est approuvée par 31 Voix Pour, hormis celles pour lesquelles des élus membres ou adhérents des associations n'ont pas pris part au vote :

	<u>Voix Pour</u>	<u>Non participation au vote</u>
- J3 Sports Amilly :	25	6 (MM. SZEWCZYK, PECHER, LECLOU PATRIGEON, BOUQUET titulaire d'un pouvoir)
- Association sportive Schuman	30	1 (M. LECLOU)

XI ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Il est décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 7.000 € à l'association « Comité du Personnel de la Ville d'Amilly 45 » afin de lui permettre d'organiser désormais le Noël des enfants des agents de la Ville (Adopté à l'Unanimité)

XII COMPTE-RENDU DE DECISIONS

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire en vertu de ses attributions déléguées (non soumis au vote) :

MARCHES DE TRAVAUX

Décisions des 27/05 28/05 04/06 26/06 10/07 17/07 22/07 29/07/2019 : Conclusion des marchés de travaux suivants :

Marché	Titulaire	Montant € HT
Démolition et désamiantage d'un immeuble rue Rouget de Lisle et d'une maison rue du Vernisson	TPIG (45200 AMILLY)	96.634,00
Travaux de rénovation de l'école élémentaire du Clos-Vinot Lot n°01 : Désamiantage	MALET (45270 OUZOUEUR SOUS BELLEGARDE)	273.542,92

Lot n°02 : VRD	TINET (45210 FERRIERES)	78.646,15
Lot n°03 : Gros-œuvre	REVIL (45700 PANNES)	400.440,20
Lot n°04 : Charpente Couverture	MALET COUVERTURE (45270 OUZOUEUR SOUS BELLEGARDE)	377.322,22
Lot n°05 : Etanchéité	SMAC (45140 ST JEAN DE LA RUELLE)	21.000,00
Lot n°06 : Menuiseries extérieures	DROUET (45500 POILLY LEZ GIEN)	391.231,00
Lot n°07 : Ravalement	NEYRAT (45700 PANNES)	125.000,00
Lot n°08 : Plomberie	SAS PREFABRICATION GATINAISE (45700 VILLEMANDEUR)	530.017,10
Lot n°09 : Electricité	SERVITECHNIQUE (45570 DAMPIERRE EN BURLY)	232.126,27
Lot n°10 : Serrurerie	METAL ALU CENTRE (45700 VILLEMANDEUR)	13.800,00
Lot n°11 : Plâtrerie FX FLD	POUGAT (45330 LE MALSHERBOIS)	281.652,39
Lot n°12 : Menuiseries intérieures	SARL BETHOUL LB (45700 VILLEMANDEUR)	124.902,39
Lot n°13 : Carrelage	NEYRAT (45700 PANNES)	205.096,80
Lot n°14 : Peinture – Nettoyage	NEYRAT (45700 PANNES)	117.500,00
		TOTAL : 3.172.277,44
Fourniture et pose de menuiseries intérieures, extérieures et d'agencement bois dans divers bâtiments		
Accord cadre multi-attributaires	BETHOUL (45700) MENUISERIE DUNIS (45200) ATELIER BAUDOUIIN (45200)	Sans seuil minimum Avec un seuil maximum de 100.000 € HT pour 1 an reconductible 3 fois pour le même seuil et la même durée

<p>Marché subséquent n°1 de l'accord cadre : fourniture et pose de menuiseries intérieures, extérieures et d'agencement bois</p> <ul style="list-style-type: none"> - à l'école maternelle du Clos-Vinot - à la Maison de la Petite Enfance - à l'école élémentaire de Saint-Firmin - aux Services Techniques - à la salle de quartier des Terres Blanches 	MENUISERIE DUNIS (45200)	15.830,92
<p>Fourniture et pose de stores extérieurs et intérieurs dans divers bâtiments</p> <p>Accord cadre multi-attributaires</p> <p>Marché subséquent n°1 de l'accord cadre : fourniture et pose de stores et volets roulants intérieurs et extérieurs</p> <ul style="list-style-type: none"> - au restaurant scolaire du Clos-Vinot - à la Maison de la Petite Enfance - à l'école élémentaire de Saint-Firmin des Vignes 	<p>METAL ALU CENTRE (45700) MENUISERIE DUNIS (45200) SODICLAIR (28140)</p> <p>MENUISERIE DUNIS (45200)</p>	<p>Sans seuil minimum Avec un seuil maximum de 65.000 € HT pour 1 an reconductible 3 fois pour le même seuil et la même durée</p> <p>37.242,33</p>

Décisions des 28/05, 03/07, 07/08/2019 : Conclusion d'avenants aux marchés de travaux suivants :

Marché	Titulaire	Montant de l'avenant € HT	Nouveau montant du marché HT
<p>Construction d'un gymnase rue Albert Frappin</p>			
<p>Lot n°01 : Gros-œuvre – Maçonnerie</p>	<p>REVIL (45700 PANNES)</p>	<p>15.520,00</p>	<p>394.811,90</p>
<p>Lot n°02 : Charpente bois - charpente métallique</p>	<p>COGECM (45140 ST JEAN DE LA RUELLE)</p>	<p>19.289,10</p>	<p>145.982,60</p>
<p>Lot n°03 : Couverture – Étanchéité - Bardage</p>	<p>BRAUN ETANCHEITE (45400 SEMOY)</p>	<p>2.610,72</p>	<p>224.909,39</p>
<p>Lot n°08 : Equipements sportifs</p>	<p>NOUANSPO (37460 NOUANS LES FONTAINES)</p>	<p>318,65</p>	<p>17.339,84</p>
<p>Lot n°09 : VRD – Espaces verts</p>	<p>TINET (45210 FERRIERES)</p>	<p>11.662,10</p>	<p>95.463,15</p>

Extension et réaménagement de l'école maternelle de Saint-Firmin des Vignes Lot n°01 : Gros-œuvre	REVIL (45700 PANNES)	20.005,37	178.005,37
---	-------------------------	-----------	------------

MARCHES DE FOURNITURES ET SERVICES

Décisions des 09/04, 02/05, 13/05, 11/07, 22/07, 16/09, 23/09, 30/09 et 02/10/2019 :
Conclusion des marchés de fournitures et services suivants :

Marché	Titulaire	Montant € HT
Fourniture et acheminement de gaz naturel et services associés Marchés passés par APPROLYS Centr'Achats sans seuil minimum et sans seuil maximum pour 3 ans (du 1^{er}/01/2019 au 31/12/2021) Lot n°01 : sites de consommation des segments T1 (consommation annuelle < à 6 MWh) à T2 (consommation annuelle entre 6 et 300 MWh) Lot n°03 : sites de consommation des segments T3 (consommation annuelle entre 300 et 5000 MWh) à T4 (consommation annuelle > 5000 MWh)	GAZPROM MARKETING (92300 LEVALLOIS-PERRET) EDF (75008)	23,83 € HT / MWh 23,46 à 23,89 € HT / MWh
Construction d'un Stand de tir : Etude acoustique préalable à la maîtrise d'œuvre Mission SPS Mission Contrôle technique Etude géotechnique	ACOUSTIQUE ET CONSEIL SAS (92500 RUEIL MALMAISON) QUALICONSULT SECURITE (45160 OLIVET) SAS SOCOTEC CONSTRUCTION (45000 ORLÉANS) ICSEO BUREAU D'ETUDES (21140 SEMUR-EN-AUXOIS)	1.650,00 2.760,00 7.195,00 6.880,00

Réhabilitation de la Mairie protocolaire (maison Mory) : Etude géotechnique	AIS CENTRE ATLANTIQUE (86280 ST BENOIT)	3.450,00
Scénographie du Moulin Bardin : Contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage	HIBOU FLANEUR (75016 PARIS)	6.100,00
Transport terrestre de personnes avec chauffeur pour l'ensemble des services de la Ville : Lot n°01 : Transport secteur scolaire Lot n°02 : Transports divers	DARBIER (45200 MONTARGIS) DARBIER (45200 MONTARGIS)	Marché à bons de commande sans seuil minimum et avec seuil maximum de 250.000 € HT par an d'une durée d'un an renouvelable 3 fois pour la même durée et les mêmes seuils Marché à bons de commande sans seuil minimum et avec seuil maximum de 60.000 € HT par an d'une durée d'un an renouvelable 3 fois pour la même durée et les mêmes seuils
Achat et livraison de changes complets jetables à usage unique	LABORATOIRE RIVADIS SAS (79100 LOUZY)	Marché à bons de commande sans seuil minimum et avec un seuil maximum de 15.000 € HT pour 24 mois renouvelable une fois pour la même durée et le même seuil
Fourniture, organisation et sonorisation d'un spectacle pyromélodique	GRAND FINAL (75015 PARIS)	17.000,00
Contrat de maintenance de la vidéo protection	EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES (45200 AMILLY)	18.495,00 pour 2 ans
Surveillance de la qualité de l'air dans les établissements recevant du public	ITGA SAS (35768 SAINT GREGOIRE)	Marché à bons de commande sans seuil minimum et avec un seuil maximum de 90.000 € HT pour 4 ans
Convention de commande d'œuvres littéraires	M. BAILLY Jean-Christophe Auteur (75010 PARIS)	1.656,00 € net

Décision du 24/04/2019 : Conclusion d'un avenant au marché de services suivant :

Marché	Titulaire	Montant de l'avenant € HT	Nouveau montant du marché HT
Mise en place d'une signalétique au Centre d'art contemporain des Tanneries	SIGNETIS (37170 CHAMBRAY LES TOURS)	- 562,00	20.270,00

ALIENATION DE BIENS MOBILIERS**Décision du 17/09/2019 :**

Aliénation de biens mobiliers par le biais du site de vente aux enchères « Webenchères » pour un prix de vente total de 34.105 € (mobilier, matériel, multimédia...).

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Décision du 19/09/2019 : Rénovation de l'école élémentaire du Clos-Vinot : demande de subvention auprès de la Région Centre – Val de Loire au titre du plan isolation inscrit dans le Contrat Régional de Solidarité Territorial 2019 - 2026.

Décision du 22/10/2019 : Centre d'art contemporain des Tanneries : demande de subvention auprès de la DRAC et de l'Académie d'Orléans-Tours au titre des projets d'intervention artistique avec les écoles élémentaires d'Aulnay-la-Rivière et d'Echilleuses ainsi qu'avec l'école élémentaire et le Collège de Coutenay.

**Affiché le 08 Novembre 2019
Le Maire d'Amilly**

Gérard DUPATY